

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 12 juin 2018 portant renouvellement d'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRAT1814625A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports en date du 12 juin 2018, l'agrément accordé par arrêté du 14 juin 2013 au médecin dont le nom suit pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 14 juin 2018 :

Médecin : Pierre SAILLIOL.